



LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE

Bloc ___ Lot ___ Adresse civique : _____

Preneur à bail/demandeur : _____

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de permis d'aménagement – rempli, signé, et daté
LETTRE D'AUTORISATION DU PRENEUR À BAIL
<input type="checkbox"/> Requête uniquement si le demandeur n'est pas le titulaire du bail
COÛT DU PROJET
<input type="checkbox"/> _____ \$
AGENCES D'INSPECTION DU CODE DE SÉCURITÉ
<input type="checkbox"/> The Inspections Group – https://www.inspectionsgroup.com/
<input type="checkbox"/> Superior Safety Codes – https://superiorsafetycodes.com/
<input type="checkbox"/> Autre (indiquer l'adresse de courriel) : _____
<input type="checkbox"/> Inconnue
DESCRIPTION DU PROJET
<input type="checkbox"/> Un paragraphe décrivant ce qui existe actuellement sur l'emplacement (le cas échéant) et l'aménagement que vous proposez d'entreprendre. Donnez des détails tels que le nombre d'unités d'habitation et d'appartements aménagés à même la résidence privée, ainsi que la présence d'un logement attenant à un garage ou d'un pavillon-jardin. Il est recommandé d'inclure des photos pour expliquer la situation actuelle sur le terrain et pour décrire ce qui est proposé.
Type d'aménagement : cochez toutes les réponses qui s'appliquent
<input type="checkbox"/> Habitation unifamiliale
<input type="checkbox"/> Habitation bifamiliale
<input type="checkbox"/> Maison en rangée
<input type="checkbox"/> Maison préfabriquée
<input type="checkbox"/> Garage
<input type="checkbox"/> Abri d'auto
<input type="checkbox"/> Dépendance (remise)
<input type="checkbox"/> Appartement de résidence privée
<input type="checkbox"/> Logement attenant à un garage
<input type="checkbox"/> Pavillon-jardin
<input type="checkbox"/> Entreprise à domicile
<input type="checkbox"/> Gîte touristique
<input type="checkbox"/> Habitation adaptée
<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Un rapport sur les biens immobiliers ou une étude de site, élaborés par un arpenteur des terres du Canada, y compris l'élévation géodésique existante aux quatre coins du lot. (Les rapports sur les biens immobiliers existants sont acceptés.)
MATÉRIAUX DE LA TOITURE

Les matériaux doivent être non combustibles ou être conformes aux normes CAN/ULC S107, ASTM E108 ou UL790 relatives aux cotes de résistance au feu de classe A.

- Matériaux : _____
- Couleur : _____
- Lien Internet du fabricant : _____
- Si vous utilisez des bardeaux d'asphalte, veuillez fournir l'indice de combustibilité : _____

MATÉRIAUX DES MURS EXTÉRIEURS

Les matériaux doivent être non combustibles. Le gros bois d'œuvre est accepté (aucune dimension de moins de 150 mm).

- Matériaux: _____
- Couleur : _____
- Texture **parements de Fibrociment conçus pour imiter le bois** : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

MATÉRIAUX DE FINITION ET DÉCOUPAGE EXTÉRIEUR

Les matériaux doivent être non combustibles, à l'exception du gros bois d'œuvre (aucune dimension de moins de 150 mm).

- Matériaux : _____
- Couleur : _____
- Texture **parements de Fibrociment conçus pour imiter le bois** : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

MATÉRIAUX DE FAÇADE EXTÉRIEURE

Les matériaux doivent être non combustibles.

- Matériaux : _____
- Couleur : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

MATÉRIAUX DES TERRASSES/PORCHES/ESCALIERS

Les matériaux à moins de 1,5 m d'une structure doivent être conformes aux normes CAN/ULC S102, ASTM E84 ou équivalentes relatives aux cotes de résistance au feu de classe A

- Matériaux : _____
- Couleur : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

MATÉRIAUX DES RAMPES

Les matériaux à moins de 1,5 m d'une structure doivent être conformes aux normes CAN/ULC S102, ASTM E84 ou équivalentes relatives aux cotes de résistance au feu de classe A

- Matériaux (le verre doit être teinté/givré) : _____
- Couleur : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

PORTE EXTÉRIEURE

La finition des portes doit être faite de matériaux non combustibles. Le matériau du noyau de la porte doit avoir une cote de protection contre le feu d'au moins 20 minutes. Les portes ayant les matériaux de noyau suivants sont aussi acceptées :

- Noyau en bois massif d'une épaisseur de 44 mm ou plus
- Noyau en nids d'abeille de papier imprégné de phénoplaste
- Noyau en laine minérale
- Noyau en mousse de polyuréthane

- Matériaux de revêtement : _____
- Matériaux du noyau : _____
- Couleur : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

PORTE DE GARAGE

Les garages annexés à une habitation ou situés à moins de 10 mètres de celle-ci doivent être équipés de portes dont la finition est réalisée avec un matériau non combustible, tel que le métal.

- Matériaux de revêtement : _____
- Couleur: _____
- Lien Internet du fabricant : _____

MATÉRIAUX DES PLINTHES – MAISONS PRÉFABRIQUÉES SEULEMENT

Les matériaux doivent être non combustibles.

- Matériaux : _____
- Couleur : _____
- Texture : _____
- Lien Internet du fabricant : _____

MATÉRIAUX DES CADRES ET MOULURES DE FENÊTRE

Matériaux des cadres de fenêtre :

- | | | |
|---|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bois revêtu de métal | <input type="checkbox"/> Fibre de verre revêtue de métal | <input type="checkbox"/> Aluminium |
| <input type="checkbox"/> Acier | <input type="checkbox"/> PVC non plastifié | <input type="checkbox"/> Autre |

Couleur : _____

Matériaux des moulures de fenêtre (doivent être non combustibles) : _____

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

- Plan d'éclairage extérieur précisant le nombre et l'emplacement, conformément aux exigences de la réserve de ciel étoilé. Suivez les conseils du document [Better Lights for Better Nights \(Un meilleur éclairage pour de meilleures nuits\)](#) – en anglais seulement.

PLAN D'EMPLACEMENT (en métrique et dessiné à une échelle d'au moins 1:200)

- Flèche d'orientation dirigée vers le nord et échelle**
- Les dimensions du lot et la superficie totale de l'emplacement (m²)**
- Élévations géodésiques** aux quatre coins de l'emplacement
- Dimensions et superficie (m²)** de toute structure existante et proposée (bâtiment principal, garage, remise, clôture, murs de soutènement, etc.)
- Surface construite** de chaque structure et calcul de la surface construite totale sur l'emplacement (« surface construite » désigne le pourcentage d'un emplacement recouvert par un ou plusieurs bâtiments ou constructions d'une hauteur d'un mètre ou plus, y compris les bâtiments ou dépendances).
- Toutes les marges de recul** (arrière, avant et latérales) entre les limites de la propriété et le bâtiment principal ainsi que les structures proposées. Inclure dans les marges de recul toutes les saillies, comme les avant-toits, balcons, porches, marquises, terrasses, sorties de secours, escaliers, etc.
- Places de stationnement requises et proposées sur l'emplacement** (dimensions minimales : 2,7 m de largeur par 6,0 m de longueur).
- Clôture** – existante et proposée, précisant la hauteur, la transparence et les matériaux (les matériaux situés à moins de 1,5 m du bâtiment doivent être incombustibles).
- Zone tampon non combustible de 1,5 m** autour des structures; à illustrer.

- Aménagement paysager de finition** : indiquez les zones d'aménagement paysager de finition et la superficie totale de l'aménagement paysager de finition en m². À ce stade, il n'est pas nécessaire de fournir des plans détaillés d'aménagement paysager. L'aménagement paysager comprend la végétation telle que les arbres, les arbustes, les haies, l'herbe et la couverture végétale, le paillis ainsi que les pierres ou rochers intercalées dans la végétation.
- Aménagement à l'aide de matériaux inertes** : indiquez les zones d'aménagement paysager en matériaux inertes et la superficie totale de cet aménagement paysager en m². L'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes comprend les matériaux non végétaux comme la brique, les dalles ou pavés, le béton, les tuiles et le gravier, le béton monolithique ou l'asphalte utilisés pour l'aire de stationnement.
- Ratio d'aménagement paysager de finition** : superficie (m²) / superficie de l'emplacement (m²), conforme à l'exigence minimale du secteur de zonage. Incluez également le ratio de la cour avant, si requis dans votre secteur de zonage.
- Drainage des eaux de pluie** : le sens de l'écoulement doit être illustré à l'aide de flèches, en s'assurant que le drainage ne s'écoule pas vers les propriétés voisines ou municipales.

ENLÈVEMENT D'ARBRES

Votre projet nécessite-t-il l'enlèvement d'arbres?

- Oui – le cas échéant, indiquez-le sur le plan d'emplacement ou fournissez un plan d'abattage des arbres.
- Non

MAISONS PRÉFABRIQUÉES

- Fournir les plans de fondation (sous-sol, vide sanitaire, pieux, calage, dalle, etc.)
- Fournir une preuve de certification CSA-A277 et d'étiquette AMA (bâti avant le 19 décembre 2019) **OU** un rapport complet d'un ingénieur certifiant que la structure est construite conformément au National Building Code Alberta Edition.

- Modèle : _____
- Année : _____

- Hauteurs proposées et approximatives des terrasses, escaliers, abri d'auto attaché à l'habitation, etc.

PLANS D'ARCHITECTURE (en unités métriques et à une échelle d'au moins 1:100)

Plans d'étage	<input type="checkbox"/> Plans d'étage dimensionnels de tous les aménagements proposés, y ajouter une cuisine, des chambres à coucher, des salles de bain et des places de stationnement dimensionnelles et non obstruées dans le garage.
Plans de façade	« Niveau du sol » en ce qui concerne la détermination de la hauteur d'un bâtiment, désigne l' <u>élévation moyenne des coins de la limite avant de la propriété.</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> élévation moyenne des coins de la limite avant de la propriété (niveau du sol); <input type="checkbox"/> hauteur du toit; du niveau du sol jusqu'à la ligne de faîtage, pour toutes les structures proposées; <input type="checkbox"/> hauteurs des avant-toits mesurées à partir du niveau du sol jusqu'à la ligne d'avant-toit (point d'intersection entre le mur et le toit) de toutes les structures proposées.
Plans en coupe	<input type="checkbox"/> Coupes indiquant la hauteur de chaque étage par rapport au niveau géodésique du sol.
Plans de toiture	<input type="checkbox"/> Plan de la toiture indiquant les pentes (pente de toit principale d'au moins 6:12) et la structure principale du toit

PLANS DES PAYSAGES DE RUE (en unités métriques et à une échelle d'au moins 1:100)

- Dans la zone R2H seulement, veuillez indiquer les plans des paysages de rue.

Des copies électroniques des renseignements susmentionnés doivent être soumises au Bureau d'aménagement à l'adresse jasperdevelopment@pc.gc.ca. Vous pouvez également soumettre des copies sur papier au Centre administratif de Parcs Canada, situé à la gare ferroviaire patrimoniale de Jasper, au 607 Connaught Drive.

Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.